



Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

N° Dép : JCC/PR/NG -

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-7,
Vu les conditions de sécurité liées à la présence de public plus nombreux qu'à l'accoutumée,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

Samedi 16 décembre 2023 à 11H00,
Salle Jack SAUTEL Espace Agora Alpilles à 13520 Maussane les Alpilles

Ordre du jour :

1. Installation du conseil municipal des jeunes.
Rapporteur : Jean-Christophe CARRÉ

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAUSSANE - LES ALPILLES' and the number '13' at the bottom.

PJ :
Procuration,

Vous pouvez nominativement consulter tous documents concernant ces délibérations en Mairie